

REGLEMENT PARTICULIER DU 11^{ème} RALLYE NATIONAL DES TROIS CHATEAUX 18 & 19 AOUT 2007

Complète le règlement standard des Rallyes FFSA

PROGRAMME

Parution du règlement	☛ Lundi 06 Juillet 2007.
Ouverture des engagements	☛ Lundi 06 Juillet 2007.
Clôture des engagements	☛ Lundi 06 Aout 2007 à minuit.
Parution du Carnet d'Itinéraire	☛ Dimanche 05 Aout 2007.
Vérifications Administratives	☛ Samedi 18 Aout de 07h00 à 12h00 Usine SERMATI ZI de Pommiers à Saint – Céré.
Vérifications Techniques	☛ Samedi 18 Aout de 07h15 à 12h30 Usine SERMATI ZI de Pommiers à Saint – Céré.
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	☛ Samedi 18 Aout 12h45 à l'Auditorium.
Publication des équipages admis au départ	☛ Samedi 18 Aout 13h15 au PARC FERME « Saint –Céré ».
Départ de la 1 ^{ère} étape le 18/08/07	☛ Sortie PARC FERME « Saint –Céré » à 13h30.
Arrivée de la 1 ^{ère} étape le 18/08/07	☛ PARC FERME « Saint –Céré » à 19h48.
Publication des résultats partiels le 18/08/07	☛ PARC FERME « Saint –Céré » à 22h00.
Départ de la 2 ^{ème} étape le 19/08/07	☛ Sortie PARC FERME « Saint –Céré » à 08h00.
Arrivée finale du rallye le 19/08/07	☛ PARC FERME FINAL « Saint –Céré » à 15h41.
Vérifications finales	☛ Garage VOLKSWAGEN à Saint – Céré.
Publication des résultats le 19/08/07	☛ PARC FERME FINAL « Saint –Céré » 30 minutes après l'entrée de la dernière voiture en parc.
Remise des prix le 19/08/07	☛ à 18h30 a la Salle polyvalente de Saint – Céré.

Article 1 : organisation

L'Association Sportive Automobile **CASTINE**, organise les 18 & 19 Aout 2007, une épreuve Nationale Coefficient 3, dénommée : « **11^{ème} RALLYE des TROIS CHATEAUX** ». Cette épreuve sera disputée conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la FFSA et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA sous le numéro :

188 en date du 18 juin 2007

Comité d'organisation

Président : Dominique LASSUS

Adresse : 9 rue Victor Hugo 46 130 BIARS SUR CERE

Tél : 05.65.38.69.89 – Portable : 06.22.73.83.34

Courriel : lassus.dominique@aliceadsl.fr

Secrétariat : Régis THOMAS

Adresse : Lavaysse Haute 46 130 GAGNAC SUR CERE

Tél : 05.65.10.94.75

Membres

Ophélie ABCHICHE, Fabrice DELLUC ; Stéphane DEVEZ, Sébastien JACQUET, David LABORIE, Chantal LASSUS, Thierry ORGUES

Permanence du rallye Mêmes adresse que ci-dessus jusqu'au 18/08/07

Et à l'Auditorium de Saint-Céré pendant la durée du rallye.

1.1 OFFICIELS DE L'EPREUVE

NOMS

N° LICENCE

Directeur de Course	☛ Max KUHN	11079
Directeur de Course Adjoints	☛ Patrice MARTY	9699
Président du Collège des Commissaires Sportifs	☛ René METGE	1463
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	☛ Claudie SIALELLI	55586
	☛ Roland THEROND	7297
	☛ Guy ANDRIEU	144925
	☛ Brigitte MARTY	136694
Commissaire Technique Responsable	☛ Jean-Louis BOSC	14848
Commissaires Techniques	☛ Yves PERIE	54790
	☛ Philippe MARTINEZ-MATEOS	53357
	☛ Jean-Claude MARTY	32003
	☛ Yvon JOURNAUX	19327
Commissaires Sportifs Relations Concurrents	☛ Jean Louis BERNAULT	10883
	☛ Evelyne POLATO - AVIOLAT	9688
C.Sportif Responsable Parc d'Assistance	☛ Lorélla MARTINEZ-MATEOS	57956
Directeurs de Courses Délégués aux ES	☛ Guy TRONCAL	1056
	☛ Jean GUITARD	23307
	☛ Marcel CONSTANS	7299
	☛ Nathalie MONZAT	4360
	☛ Laurent TEILLARD	10182
Chronométrateurs	☛ Michel DELL'OSA	8671
	☛ Huguette LABORIE	2279
	☛ Jean GRANENA	16759
	☛ Nicole BONNET	7422
Responsable Classement Informatique	☛ Dominique LASSUS	30953
Commissaire Général &	☛ Evelyne POLATO – AVIOLAT	9688
Chargé des relations Presse	☛ Dr DEBREUX Médecin du SAMU 46	
Chargé de la Vérification de la Publicité	☛ Christian JAU	
Médecin Chef		
Responsable Liaisons Radio		

1.2 ELIGIBILITE

Le « 11^{ème} RALLYE des TROIS CHATEAUX » compte pour :

- ☛ Coupe de France des rallyes 2007.
- ☛ Championnat du Comité Régional Midi-Pyrénées et Martinique du Sport Automobile.
- ☛ Challenge des Commissaires du Comité Régional Midi-Pyrénées et Martinique du Sport Automobile.
- ☛ Championnat du Comité Régional Limousin du Sport Automobile.
- ☛ Challenge de l'ASA Castine.
- ☛ Challenge de l'ASA Route D'Argent.

1.3 VERIFICATION

_ Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le Samedi 18 Aout 2007.

_ Vérifications Administratives : Usine SERMATI ZI de Pommiers à Saint-Céré de 07h00 à 12h00.

_ Vérifications Techniques : Usine SERMATI ZI de Pommiers à Saint-Céré de 07h15 à 12h30.

Les vérifications finales seront effectuées au garage « Volkswagen » à SAINT CERE, dont l'adresse est : 401, avenue Anatole de Monzie 46 400 SAINT CERE

Prix de la main d'œuvre : 45 € HT l'heure.

Article 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3 : CONCURRENTS et PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 11^{ème} RALLYE des TROIS CHATEAUX doit adresser à l'organisateur du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et le versement des droits d'engagement, avant le LUNDI 06 AOUT 2007 à l'adresse suivante

ASA CASTINE
Chez Monsieur Régis THOMAS
Lavaysse Haute
46 130 GAGNAC SUR CERE

Le nombre des engagés est fixé à 110 Voitures maximum.

3.1.1 : Concurrents Admis : Conforme au règlement standard FFSA

3.1.2 : Les droits d'engagement sont fixés à :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **390 EUROS**
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : **780 EUROS**

3.1.3 : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de ASA CASTINE)

3.2 EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

Article 4 : VOITURES AUTORISEES

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

Les « World Rally Cars » et « French Rally Cars » sont autorisées dans les rallyes nationaux sans marquer de points à la coupe de France.

4.2 PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

4.4 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance est obligatoire au Parc d'Assistance dans l'île de la Bourgnatelle à BRETENOUX

et STRICTEMENT INTERDITE AILLEURS.

Toute infraction constatée à cette règle entrainera la mise hors course.

Article 5 : PUBLICITE

La publicité obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 : SITES et INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le « 11^{ème} RALLYE des TROIS CHATEAUX » représente un parcours de 312.300 Km. Il est divisé en 2 étapes et 7 sections. Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 120.000 Km.

Les épreuves spéciales sont :

ES (FRAYSSINHES) 4.900 Km à parcourir 3 fois. Soit $4.900 \times 3 = 14.700$ Km

ES (CORNAC) 6.600 Km à parcourir 3 fois. Soit $6.600 \times 3 = 19.800$ Km

ES (LATOUILLE / LACAM D'OURCET) 11.100 Km à parcourir 3 fois. Soit $11.100 \times 3 = 33.300$ Km

ES (TEYSSIEU / CRAYSSAC) 17.000 Km à parcourir 3 fois. Soit $17.000 \times 3 = 51.000$ Km

ES SPECTACLE (ACTIPOLE des TOURS) 1.200 Km à parcourir 1 fois. Cette ES est **OBLIGATOIRE** mais ne compte pas pour le classement final. Un classement et une dotation seront établis pour cette ES.

Les épreuves chronométrées représentent **38.42 %** du kilométrage total.

L'itinéraire figure en annexe 1 à ce règlement particulier.

6.2 RECONNAISSANCES

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Conformément à la réglementation, les reconnaissances auront lieu les : **DIMANCHE 05, SAMEDI 11, DIMANCHE 12 & VENDREDI 17 AOUT 2006 de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 20h00.**

Le nombre de passages est strictement limité à 4 maximums et des contrôles seront effectués.

Voir Annexe 3

6.3 CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA

6.4 CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA

Article 7: DEROULEMENT de L'EPREUVE

7.1 DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : Brassard rouge
- Chef de poste : Brassard jaune

7.3 CONTROLES DES PASSAGE(CP) CONTROLES HORAIRE(CH) MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA

7.4 CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

7.5 EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard FFSA

7.6 PARS FERME

Conforme au règlement standard FFSA

Article 8 : RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

Le classement final provisoire sera affiché à 17h00 ou **30 minutes** après l'arrivée du dernier concurrent le dimanche 19 Aout au panneau officiel du Parc Fermé de SAINT – CERE.
30 minutes après le classement devient **définitif**.

Article 10 : PRIX & COUPES

10.1 PRIX EN ESPECES

Les prix sont cumulables

Les prix ne seront distribués qu'aux équipages présents à la remise des prix.

La somme maximale des prix en espèces distribuable est de 14.310 €uros.

Voir tableau de répartition en Annexe 2.

10.2 PRIX EN COUPES

- | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> SCRATCH | : Aux 3 premiers |
| <input type="checkbox"/> GROUPE | : Aux 3 premiers |
| <input type="checkbox"/> CLASSE | : Aux 3 premiers |
| <input type="checkbox"/> FEMININ | : Au premier équipage 100% féminin |
| <input type="checkbox"/> COMMISSAIRE | : 1 tiré au sort |
| <input type="checkbox"/> CIBISTE | : 1 tiré au sort |

Les coupes ne seront pas cumulables et ne seront distribuées qu'aux équipages présents à la remise des prix.

La remise des prix se déroulera le **DIMANCHE 19 AOUT 2007**, à 18 h30, à la salle polyvalente, Avenue Jean Moulierat à SAINT – CERE.

Annexe 2 : PRIX en ESPECES

CLASSEMENT SCRATCH

au PREMIER	700 €
au DEUXIEME	500 €
au TROISIEME	300 €

CLASSEMENT GROUPE

Dans chaque Groupe il sera distribué :

- 3 prix pour plus de 9 partants
- 2 prix pour 5 à 9 partants
- Pas de prix en dessous de 5 partants

au PREMIER	350 €
au DEUXIEME	250 €
au TROISIEME	150 €

CLASSEMENT CLASSE

Dans chaque Classe il sera distribué :

- 3 prix pour plus de 10 partants
- 2 prix pour 7 à 10 partants
- 1 prix jusqu'à 6 partants

au PREMIER	390 €
au DEUXIEME	200 €
au TROISIEME	100 €

CLASSEMENT 100% FEMININ

PREMIER	150 €
---------	-------

ANNEXE 3 :

6.2. RECONNAISSANCES

6.2.1 Dans tous les rallyes asphaltés, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit)

6.2.2 Voitures

- ▶ Voitures de séries
- ▶ Pneus de série homologués route (tout pneu de compétition est interdit)
- ▶ Autocollant avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre.

6.2.3 Equipements

- ▶ Autorisation de 2 phares additionnels au maximum
- ▶ Autorisation d'un appareil de mesure (trip master)
- ▶ Autorisation d'un lecteur de carte
- ▶ Interdiction du casque et des écouteurs
- ▶ Autres équipements additionnels interdits.

6.2.4 L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. La méthode sera libre, mais un rapport

Spécifique sur les voitures contrôlées devra être joint au rapport de clôture.

L'organisateur transmettra au Directeur de Course pour application de sanctions :

- ▶ 1^{ère} infraction : 20 secondes, 1 minute, 3 minutes, selon gravité.
- ▶ 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ.

Ces pénalisations seront infligées par le Directeur de Course, dès le début des vérifications. Au cas où, sur réclamation faite par le concurrent intéressé auprès des Commissaires Sportifs, celui-ci confirmerait cette pénalité, l'appel formé contre la décision du Collège des Commissaires Sportifs ne pourra, en aucun cas, avoir un effet suspensif.

6.2.5 Durée :

Dans les rallyes nationaux et internationaux, la durée des reconnaissances sera limitée à 4 jours par le règlement particulier, pour tous les pilotes (pilotes prioritaires inclus). Ces jours devront obligatoirement se terminer, au plus tard, la veille des vérifications.

L'organisateur aura obligation d'effectuer des contrôles.

Sanctions :

- ▶ 1^{ère} infraction : 5 minutes,
- ▶ 2^{ème} infraction dans les 12 mois : interdiction de prendre le départ et transmission du dossier à la commission de Discipline de la F.F.S.A.

Les CARNETS D'ITINERAIRE

(Road-Books)

Sont à retirer à compter du 05/08/07 au « Café MAURY »

Place de la République

à SAINT - CERE.

Les reconnaissances seront EXCLUSIVEMENT autorisées les 05.11.12 & 17
Août de 8h00 à 20h00, avec obligation d'apposer sur le pare-brise,
l'autocollant fourni par l'organisateur.

NOTE IMPORTANTE **A L'ATTENTION DES CONCURRENTS**

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des Communes traversées par le Rallye que l'ASA CASTINE a pu organiser et organisera encore cette année le Rallye des Trois Châteaux.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par votre **Attitude Responsable** que vous adopterez lors des RECONNAISSANCES du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des **ROUTES FREQUENTEES PAR DES ENFANTS**, et par des Véhicules Agricoles.

EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET DE LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :

**Reconnaitances Autorisées de : 09h00 à 12h00
13h30 à 20h00**

**Limitation de Vitesse : 50 Km/h sur les Epreuves Spéciales
30 Km/h dans les Agglomérations**

De nombreux contrôles « RADARS » seront effectués. En sus des procès verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'au refus de départ sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements.

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé conformément à la réglementation en vigueur de **limiter la période des reconnaissances aux dates prévues à l'article 6.2 du présent règlement, soit :**

Les 05, 11,12 et 17 AOUT 2007

Il vous est également demandé de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement.

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie, de votre comportement responsable dépend l'avenir des RALLYES.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable
11^{ème} RALLYE des TROIS CHATEAUX et vous remercie par avance de votre compréhension et de votre sportivité.

Plan de situation

